

Liberté Égalité Fraternité

La préfète déléguée pour l'égalité des chances

Bobigny, le 18 septembre 2020

La préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du Préfet de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames, Messieurs les présidents d'associations

Objet: appel à projets « quartiers solidaires »

PJ: annexes

La Ministre déléguée à la Ville a annoncé le 10 septembre la mobilisation de vingt millions d'euros à destination des associations de proximité à travers le fonds d'urgence « Quartiers Solidaires ».

Comme les services publics, les associations de proximité jouent un rôle essentiel pour faire vivre le lien social, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Soutien scolaire, distribution d'aide alimentaire, atelier de confection de masques : pendant le confinement, les associations ont fait vivre la fraternité, l'un des fondements de notre devise républicaine dans les quartiers.

La préfecture de la Seine-Saint-Denis qui finance plus de 1800 actions portées par des associations chaque année, a renforcé son soutien au secteur associatif avec un fonds de solidarité de 100 000 euros pendant la crise. Plus de 60 associations de grande proximité en ont ainsi bénéficié ce printemps.

Les associations ont à nouveau répondu présentes cet été avec l'opération « quartiers d'été » lancée par le Gouvernement, qui a permis à plus de 50 000 jeunes séquano-dyonoisien de participer à des activités culturelles, sportives et éducatives directement dans leur quartier ou ailleurs. 1,6 millions d'euros ont été attribué à des projets portés par les acteurs du territoire en Seine-Saint-Denis.

De nombreux défis restent encore cependant à relever face à la crise sanitaire et économique en cette rentrée. Plus que jamais, les associations seront en première ligne pour amortir les effets de la crise et l'Etat doit être à leurs côtés pour que la relance soit solidaire. C'est pourquoi, l'Etat mobilise 2,2 millions d'euros supplémentaires pour la Seine-Saint-Denis à destination des associations de proximité à travers le fonds d'urgence « quartiers solidaires ».

Ce fonds est destiné en priorité aux associations qui œuvrent dans les quartiers politique de la ville et déploient des actions dans les domaines cruciaux en cette période de crise que sont :

- l'éducation et la lutte contre la fracture numérique afin de garantir la continuité éducative dans les quartiers prioritaires (lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement à la scolarité) et renforcer l'accès au numérique des jeunes via l'achat et le prêt de matériel informatique et ou par l'accompagnement des habitants;
- la santé afin de faciliter l'accès aux soins et développer la prévention-santé notamment pour lutter contre la Covid-19 et dans le domaine de la santé mentale ;
- l'aide alimentaire notamment le soutien à la création d'épiceries solidaires et le développement de points de distribution ;
- l'insertion professionnelle notamment les actions qui participent à la levée des freins à l'accès à l'emploi des jeunes et des femmes (mobilité, modes de garde...);
- la culture notamment les projets contribuant au lien social dans les quartiers à l'image des actions engagées dans le cadre de quartiers d'été.

Une priorité sera accordée aux actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, dans tous les domaines, celui de leur insertion professionnelle et de leur accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs. Je souhaite que nous renforcions également nos actions à destination des adolescents et des personnes âgées dans les quartiers politique de la ville.

Cette enveloppe est disponible dès la mi-septembre 2020 pour des actions à mener d'ici la fin de l'année ou au premier semestre 2021.

Je vous invite à déposer votre dossier de demande de subvention suivant les modalités détaillées en annexe avant le 16 octobre prochain.

Mes services restent à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de vos projets et pour le dépôt de votre dossier de demande de subvention.

La préfète déléguée pour l'égalité des chances

Anne-Claire MIALO

Copie:

- Mesdames et Messieurs les parlementaires
- Monsieur le président du conseil départemental
- Messieurs les présidents d'établissements publics territoriaux
- Mesdames et Messieurs les maires
- Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux